

PROCURATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UFOLEP 44

Samedi 18 Novembre 2023

A Bouguenais

**Ce document sera à présenter à l'accueil le jour de l'AG
AVEC LA LICENCE UFOLEP
DE LA SAISON 2023/2024**

Nom de l'association :

Sera présentée par Madame, Monsieur : Président oui non

de l'association :

Licence n° pour le/la représenter lors de toutes démarches statutaires (votes), en Assemblée
Générale UFOLEP départementale du samedi 18 novembre 2023.

Nombre de voix ¹ :

A le 2023

Signature du Président :

ATTENTION : La personne mandatée doit être licenciée UFOLEP. Seules les personnes, en possession de ce document dûment rempli et de leur licence, pourront participer à la vie statutaire.

Une seule personne peut être mandatée par association (et non par section).
Exemple : une association = 4 sections = 1 mandat.

¹ Le nombre de voix correspond au nombre d'adhérents de la saison 2022/2023